

## Commission extra-municipale du temps long

Mardi 14 juin 2022 (19h / 21h) salle des mariages de l'hôtel de ville

Objet de la séance : révision du PLU - Séance de restitution de l'atelier du 12/05/2022

Membres de la commission présents (15/28) :

- BELALA Monika (élue)
- COLONGES Stéphane (habitant)
- DEMUYNCK David (association)
- BINET Philippe (association)
- DUMAS Éric (association)
- GOUT Christophe (élu)
- GUYON Armelle
- HERREYRE David (habitant)
- LABUS Ewa (élue)
- LECLERC DELANNOY Céline (habitante)
- LECONTE Hélène (habitante)
- LUNVEN BOUTINOT Aline (habitante)
- MOREIRA Lucas (habitant)
- PRIVE Patrick (habitant)
- SALL Baïdy (habitant)
- HAUDRECHY Christophe (élu/président de la CEMTL)

Élu délégué à l'urbanisme :

- Pierre MIQUEL

Services municipaux :

- Maria DA SILVA (direction de l'urbanisme)
- Béatrice ROCAMORA (service participation citoyenne)

Bureau d'étude (Espace Ville)

- Delphine LUMINA

Introduction par Béatrice ROCAMORA en l'absence de M. HAUDRECHY qui arrivera avec un peu de retard. Rappel de l'objet de la séance : restitution orale des 3 ateliers qui se sont tenus le 12 mai par le rapporteur de chaque groupe.

Rappel des 3 thématiques :

- Table 1 : urbanisation et habitat
- Table 2 : environnement et mobilité
- Table 3 : équipement et activités économiques

### Table 1

Lucas MOREIRA, rapporteur pour la thématique « urbanisation et habitat »

Rappel de l'importance du PLU pour réduire les émissions de CO2. Question : le PLU permettra-t-il de réduire les émissions de CO2 ?

Performance énergétique des bâtiments : bâtiments neufs et existants → obligation sur les extensions mais pas sur l'existant.

Favoriser les espaces verts.

La CEMTL constate qu'il y a une absence d'accompagnement des habitants.

E. DUMAS : importance de communiquer sur ce qu'il faut faire et ne pas faire en termes d'isolation. Utilisation des bons matériaux. L'ADEME est très à l'écoute.

Il faudrait accompagner les habitants dans les diagnostics pour les travaux d'isolation, notamment dans l'habitat ancien.

Proposition : utiliser les travaux d'isolation pour soutenir l'artisanat local.

EPACE VILLE : la question du maintien de l'artisanat sur le territoire est une vraie question du PLU. Question à poser : quel type d'artisanat ? Comment on permet aux artisans d'exercer sur le territoire → question de la cohabitation dans les zones résidentielles.

CEMTL : il faudrait un accompagnement financier et plus de communication auprès des habitants. Incitation par l'information pour expliquer les avantages financiers et fiscaux.

Pourquoi pas un Forum des métiers sur l'isolation pour communiquer avec les professionnels → développer la communication.

Ne plus construire à Houilles : donc densification de la ville par le nombre de logements. Pas d'extension des zones bâties. On change de paradigme : on réfléchit en termes de perméabilité.

→ Quelle hauteur du bâti ? Pas d'orientation claire.

Le pavillon n'est peut-être pas l'avenir de Houilles.

Où remplace-t-on les pavillons par du collectif ? Comment harmonise-t-on les hauteurs de bâtiments ? Il faut penser à anticiper les effets indésirés d'une densification mal pensée.

→ Faire plus de communication et de pédagogie et rappeler les règles.

La question de la perméabilité des sols à Houilles : M. DA SILVA explique que le problème est que ça n'est pas respecté et que cela demande des moyens pour aller constater le non-respect des règles.

Trouver du foncier pour construire : quid du futur des parkings à ciel ouvert ? Peut-on en réduire le nombre ? C'est une réserve foncière et ce sont des îlots de chaleur.

## Table 2

E. DUMAS, rapporteur pour la thématique « environnement et mobilités »

→ Enterrer les réseaux est-il une vraie bonne idée ?

La prise en compte des pics de canicule : créer des points d'eau dans les espaces verts, des herbes folles, végétaliser les surfaces de parking, poser des pavés végétalisés. Ne plus goudronner.

Elargir les trottoirs.

Mettre en place ce qui permet aux gens de stationner chez eux.

Trottoirs : bateaux nécessaires et question d'accessibilité. Supprimer le stationnement à côté des passages piétons : dégager les trottoirs aux abords des passages piétons par la végétalisation et donner de la visibilité.

Développer et sécuriser les voies cyclables. Redonner une priorité aux piétons.

Développer l'auto partage en installant plus de bornes dans les zones pavillonnaires pour réduire le nombre de voiture par ménage.

Valoriser les modes doux.

Conserver les dessertes actuelles et les valoriser (bus+ train) → compétence Île de France Mobilité.

C. HAUDRECHY signale que la ville met en place une expérimentation de navette avec la Région via la CASGBS sur le territoire communal dans la journée pour faciliter le déplacement des collégiens et de personnes âgées. Il faut que la navette soit utilisée ! Navette vide = on arrête.

### Table 3

Thématique « équipements et activité économique »

Espaces de coworking à Houilles ? Il faudrait mener une réflexion sur ce que font les communes voisines.

Commerces de proximité : diversifier l'offre.

Avoir un pôle artisanal structuré tout en répartissant sur tout le territoire des offres de commerce et de service (distributeurs de billets).

Développer la polyvalence des équipements : destination polyvalente et mutualisation des espaces à penser dès la construction.

Proposition de commerces éphémères : D. LUMINA (EV) explique que c'est possible pour les commerces non alimentaires mais pas pour les commerces alimentaires frais.

P. MIQUEL : réflexion à mener sur l'avenir de la zone de la Vaudoire. Quel type d'activité souhaitons-nous développer ? Sujet de la cohabitation entre l'habitat et l'artisanat et question des nuisances. Question de la mixité des activités dans une même zone.

→ E. DUMAS explique que l'on peut utiliser les friches artisanales en intégrant des usages temporaires → usage transitoire d'une zone artisanale en attendant qu'un projet d'aménagement soit monté.

P. MIQUEL : c'est aussi la question qui se pose pour le quartier des Pierrats → quel avenir ?

CEMTL : il faut faire de la communication sur l'état d'avancement du PLU (*L'Ovillois Mag*, réseaux sociaux, site internet, etc.). Les habitants ne s'informent pas sur les supports de la Ville → phénomène de désinformation.

Fin de la séance à 21h10.

